

qu'il a conservée,<sup>1</sup> mais on ne doit pas rendre de culte spécial à la face elle-même du Sauveur.

On ne peut prétexter, pour agir autrement, que le saint homme de Tours, M. Dupont, et une fervente religieuse du Carmel de Tours ont entretenu et propagé cette dévotion publique, qu'une confrérie a été érigée sous ce titre, et que même une communauté de prêtres a été fondée sous ce vocable dans cette même ville. Dès que cette décision, dont nous avons parlé, a été rendue par l'Inquisition, cette communauté a changé son nom, ainsi que tous les passages de ses constitutions qui prêtaient à équivoque, afin de les mettre d'accord avec l'enseignement de l'Eglise, et ces constitutions ont été de nouveau approuvées. Quant à M. Dupont et à la soeur Marie-de-Saint-Pierre, ces deux vertueux personnages se seraient conformés certainement à la décision, comme tout bon catholique, s'ils avaient été alors encore de ce monde.<sup>2</sup> On doit donc développer sa dévotion selon les règles imposées par l'Eglise, et non de préférence selon les idées de tel ou tel personnage en vue.<sup>3</sup>

Quant au culte privé à la face même de Notre-Seigneur, on peut le conserver parce qu'il est toléré (non permis directement). Mais il sera prudent de ne pas faire de zèle pour le répandre. On s'efforcera davantage de répandre le culte au Sacré-Coeur de Jésus et l'usage de la consécration des familles et des sociétés au Sacré-Coeur.

J. S.

---

<sup>1</sup> Dans les paroisses où cette image est exposée à l'église, les fidèles doivent être instruits de cette distinction qu'a établie l'Eglise, pour que leur dévotion ne soit pas faussée.

<sup>2</sup> En lisant la vie de cette religieuse ou celle de M. Dupont, on ne doit pas perdre de vue que l'Inquisition a dit, en 1897, que les écrits de cette religieuse n'ont pas le caractère de vraies révélations et qu'ils contiennent des nouveautés qui peuvent être pernicieuses à la piété des fidèles.

<sup>3</sup> La *Semaine* a déjà donné trois articles sur cette dévotion : les 9 mars, 23 mars et 6 avril 1914.